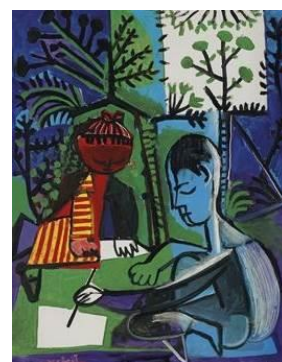


Réseau d'Education Prioritaire VALLAURIS



Chers collègues,

Des généralités sur l'éducation prioritaire et sur le REP de Vallauris sont consultables sur le site de la circonscription à la rubrique REP.

J'ai tenté, dans ce document, de donner essentiellement des informations pratiques pour aider les nouveaux enseignants nommés à Vallauris, qui ne connaissent pas bien le fonctionnement de notre ZEP.

Ce livret n'est pas exhaustif et certaines rubriques devront être remises à jour tous les ans.

*La coordonnatrice REP
Isabelle Vera*

Mis à jour octobre 2020

Les dispositifs présents sur le REP de Vallauris

Les dispositifs présents sur le REP de Vallauris participent à la réalisation des objectifs définis dans le projet 2015-2019. (Joint à l'envoi de ce document et accessible sur le site du REP) Ce projet doit faire l'objet d'une réécriture.

- Des fiches d'identification PRE

Le Programme de Réussite Educative (PRE), est un dispositif d'Etat issu du plan de cohésion sociale (2005). En 2014 la [loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine](#) a modifié la géographie prioritaire en simplifiant les zonages. Elle a remplacé les Zus et les Cucs (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) par les seuls quartiers prioritaires. De 3 quartiers CUCS à Vallauris (les Hauts de Vallauris, la Vieille Ville et le Fournas) nous sommes passés à 1 seul quartier prioritaire englobant le Cœur de ville et les Hauts de Vallauris. Un site permet de savoir, à partir de l'adresse de la famille, si l'élève est concerné par le dispositif. <https://sig.ville.gouv.fr/adresses/recherche>

Le PRE reste multi partenarial, il est piloté par les services de la Politique de la Ville qui, malgré leur appellation, dépendent de **l'Etat**. C'est le Commissariat Général de l'Egalité des Territoires (CGET) qui assure la gestion des moyens destinés à financer le PRE.

L'Education Nationale est un partenaire très important, car ce sont les enseignants qui rédigent la plupart des **fiches d'identification**.

Si vous pensez qu'un enfant a des problèmes en classe pour des raisons qui dépassent le cadre de l'école (problèmes de santé, économiques, sociaux ...) et que la famille a du mal à y faire face, vous pouvez proposer de remplir une fiche d'identification. Il s'agit d'un simple recto verso avec cases à cocher.

Il est indispensable d'avoir l'accord des parents qui signent au recto et de signer vous-même le verso. Transmettez la fiche au directeur qui me la fera parvenir.

Dans un premier temps la famille est reçue par la référente du PRE, Barbara Betta, qui recueille des informations plus confidentielles. La situation est ensuite exposée et examinée par le groupe restreint composé de personnes représentant les différents secteurs (santé, loisir, associatif, éducatif, social). L'équipe restreinte se réunit 2 fois par mois et recherche des solutions hors temps scolaire pour aider les enfants et leurs familles.

Enfin, si le cas de l'enfant est retenu, la famille est à nouveau reçue pour lui faire part des propositions.

Il y aura systématiquement un retour aux enseignants pour les informer des suites qui seront données à leurs repérages. Une nouvelle intervenante, Sandrine Pierrini, assure depuis mars 2019 le suivi des actions auprès des jeunes et des familles. Elle prend également contact avec les écoles.

- Des « actions REP Ville » dans chaque école en cohérence avec le projet du REP.

Les enseignants des écoles du REP peuvent rédiger ces fiches pour obtenir une aide au financement de projets. Les projets doivent correspondre aux priorités définies dans le projet du REP et s'inscrire dans les projets d'école. Les subventions obtenues dans le cadre des actions viennent en complément des coopératives pour permettre de boucler les budgets.

Les projets peuvent être à l'initiative des enseignants ou être proposés par la Direction des Affaires Culturelles.

En effet, depuis 4 ans, la DAC offre une programmation « jeune public ». Elle prend en charge le financement de spectacles pour 6 à 8 classes et souhaite que les élèves concernés rencontrent les comédiens avant ou après les spectacles. Le financement de ces rencontres peut être obtenu en partie par le biais des fiches « actions REP Ville »

Le financement, partagé jusqu'en septembre 2017 entre le Programme de Réussite Éducative et la Mairie, ne dépend désormais plus que de la **Mairie** et tout est géré par la Caisse des écoles.

La municipalité a augmenté la part des financements accordés à ces actions car elle soutient les projets de la DAC. Les différents projets DAC sont présentés aux directeurs en mai. Les enseignants souhaitant s'engager dans un de ces projets, rédigent des fiches actions en juin pour demander le financement des ateliers avec les artistes.

Les fiches (DAC ou projet propre à l'école) doivent être signées par le directeur qui émet un avis et m'être transmises en 3 exemplaires (IEN, Caisse des Ecoles, coordo). Une simplification par une rédaction en ligne est en cours de réflexion pour mai 2021.

Elles sont ensuite soumises à la validation de Madame l'Inspectrice et de la municipalité. Le financement obtenu couvre en partie, voire presque totalement, le coût global si celui-ci reste réaliste. Vous recevez dans les écoles les crédits accordés au début du mois d'octobre. Pour dépenser le budget vous devez ensuite respecter les consignes suivantes :

Pour acheter du matériel

Vous devez remplir toutes les rubriques d'un **bon de commande Caisse des écoles** de la mairie et me le faire parvenir. Il doit être validé (signé et tamponné par mes soins) avant d'être déposé à la mairie.

Avec ce bon, la mairie passe la commande auprès du fournisseur et vous êtes livrés dans les écoles.

Vous pouvez aller chercher le matériel vous-mêmes si vous préférez (par exemple : matériel au Nérolium) mais dans ce cas, il vous faut le bon de commande signé par la mairie.

Attention : Les achats par internet ne sont pas autorisés (le service comptabilité ne peut régler que par mandat administratif)

Pour payer un intervenant

Dès que vous êtes sûrs que ses actions seront financées, prenez contact avec lui pour fixer le début de ses interventions dans votre école. Pensez également au **dossier d'agrément**.

Lorsqu'il commence son travail, remplissez un bon de commande Caisse des écoles de la mairie, qui correspond à ses interventions.

Il ne pourra être payé qu'une fois le service fait.

Quand il a terminé ses interventions, il doit déposer sa facture sur la plateforme CHORUS.

Pour une sortie scolaire

Si l'établissement est d'accord (téléphonez avant), rédigez un bon de commande Caisse des écoles de la mairie (nombre d'élèves qui participeront à la sortie, prix d'entrée...) que vous me transmettez pour validation et transmission à la mairie. Dès qu'il est signé, vous le récupérez pour pouvoir le présenter lors de votre sortie, c'est ce bon qui garantira le paiement auprès de l'établissement qui vous accueille.

• L'accompagnement éducatif (AE)

Mis en place à la rentrée 2008 dans toutes les ZEP de France, l'accompagnement éducatif s'adresse à tous les élèves volontaires des écoles élémentaires et du collège.

C'est un dispositif gratuit qui, dans le premier degré, prend en charge les enfants le soir après l'école.

Sur Vallauris, les 4 écoles du REP proposent de l'aide au travail scolaire de 16h30 à 18h00. Depuis la rentrée 2017, Madame l'Inspectrice demande que des activités culturelles et/ou sportives soient mises en place en complément de l'aide aux devoirs.

Ce sont des enseignants et des intervenants extérieurs (agréés EN) qui animent l'AE et font travailler les enfants en petits groupes.

Les personnels de l'éducation nationale sont rémunérés en heures supplémentaires.

Tous les enseignants peuvent faire de l'AE, y compris ceux de maternelle (dans l'école élémentaire de leur secteur)

La dotation est donnée en 2 périodes correspondant aux années civiles et découpée en 2 types d'heures : les Heures Supplémentaires pour les personnels de l'éducation nationale (HSE) et les heures faites par des vacataires hors éducation nationale (vacations).

- **Les clubs « Coup de pouce CLE » (club de lecture écriture).**

La rentrée 2009/2010 a vu la mise en place dans les 4 écoles élémentaires de la ZEP d'un club Coup de Pouce CLE.

Le dispositif Coup de Pouce a été créé en 1985 par l'apfÉE (association pour favoriser l'égalité des chances à l'école) sous l'impulsion de Gérard Chauveau (membre du comité scientifique du centre Alain Savary, conseiller scientifique de l'apfÉE, chercheur à l'INRP, CRESAS, Paris et spécialiste des ZEP)

C'est un outil de prévention de l'illettrisme qui accompagne en lecture des enfants de CP dits « fragiles » et leurs parents.

Les clubs Coup de Pouce CLE fonctionnent 3 soirs par semaine de 16h30 à 18h00 et sont animés par des enseignants (volontaires et rémunérés sur la même base que l'accompagnement éducatif) et des animateurs du service jeunesse de la mairie.

Un club est composé de 5 enfants soigneusement repérés et fonctionne selon un cahier des charges très précis. Les activités proposées aux enfants vont toutes dans le même sens : apporter à ces enfants « fragiles » les ingrédients de réussite qu'ils ne reçoivent pas à la maison, engagement quotidien des parents, temps de contact quotidien avec l'écrit et la culture écrite, rencontre quotidienne et multiple du plaisir de réussir un acte de lecture ou d'écriture....

Les Clubs Coup de Pouce CLE sont financés par l'AE (Education Nationale) et la mairie (service jeunesse).

- **Les « CLAS » (Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire).**

Ce dispositif contribue à :

- soutenir les enfants ne bénéficiant pas des ressources adéquates dans leur environnement familial et social

- associer concrètement les parents et valoriser les compétences parentales.

Il est le plus souvent porté par des associations qui interviennent hors de l'école et assurent un suivi auprès des familles. Elles proposent une programmation d'animations ludo-éducatives, avec des thématiques et ateliers tout au long de l'année en dehors des temps dédiés à l'accompagnement du travail scolaire.

Depuis la rentrée 2019, il ne reste plus qu'une seule association : Les Apprentis d'Auteuil Formation Continue (AFC) qui soutient l'Espace de Vie Sociale(EVS) pour la mise en place des CLAS. Initialement localisés dans le Bt 7 des Hauts de Vallauris, ils proposent désormais un autre accueil sur leur site du Palissy au bas de l'avenue Georges Clémenceau.

coordonnées	AFC - EVS 04 93 34 72 96 / 06 68 29 09 49	
Locaux	Hauts de Vallauris, Bt 7-1	Le Palissy 67, avenue Georges Clémenceau
Public	48 élèves des écoles élémentaires	
	Mercredi	
9h30- 11h30	12 élèves	12 élèves
14h -16h	12 élèves	12 élèves
Public	12 collégiens	
	Vendredi 15h30 16h30	
	12 élèves	
Public	8 lycéens / Nouveauté 2020 2021 en cours d'organisation.	

En début d'année les directeurs des écoles et l'administration du collège proposent aux associations une liste d'élèves susceptibles d'être concernés par le dispositif. Les personnels des associations se chargent ensuite de contacter les familles.

- **L'EOPRE (l'Ecole Ouverte aux Parents pour la Réussite des Enfants).**

Ce dispositif est conduit en partenariat entre le ministère de l'Intérieur et le ministère chargé de l'Éducation nationale. Il vise à favoriser l'intégration des parents d'élèves, primo-arrivants, immigrés ou étrangers hors Union européenne, volontaires, en les impliquant notamment dans la scolarité de leur enfant. Un groupe fonctionnera à nouveau sur notre secteur à cette rentrée. Madame Rouibi, professeur du collège, accueillera les familles à l'école Daudet les vendredis de 14h15 à 15h45. N'hésitez pas à en parler avec les parents que vous pensez concernés. Je peux venir échanger avec eux à votre demande.

Les partenaires présents sur le REP de Vallauris

- **La bibliothèque municipale**

Place de la Libération

04 93 64 17 42

-La bibliothèque municipale propose un abonnement gratuit pour chaque enseignant de la commune.
-Les intervenantes accueillent les classes pour des animations et des prêts de livres. Elles transmettent un planning annuel aux écoles en fonction du nombre de classes volontaires. Notez bien vos rendez-vous et pensez à prévenir une éventuelle absence. **Exception pour ce début d'année 2020 2021, placée sous le signe de la crise sanitaire, les bibliothécaires ont proposé d'intervenir dans les classes.**
-Pensez également à sensibiliser et à informer vos élèves sur la possibilité de se rendre seuls à la bibliothèque (la première fois accompagnés d'un adulte). L'inscription est gratuite pour tous les enfants de la commune.

- **L'Ecole d'Art Céramique de Vallauris (EACV)**

Espace Grandjean : 2 Bd des deux vallons 04 93 63 07 61

L'EACV est un partenaire important des écoles de la commune.

Depuis 2006, des ateliers de céramique sont proposés dans toutes les écoles ainsi qu'au collège, dans le cadre du pôle excellence de notre ZEP. A partir de la rentrée 2020, les ateliers ne concernent plus que les écoles.

Ce sont des cycles de 10 séances (trois périodes dans l'année).

Les séances ont lieu dans les ateliers du centre Grandjean (pour les plus grands) ou dans les classes.

Pour les écoles, le choix des classes est fait en fin d'année au sein de chaque école en fonction du parcours artistique et culturel des élèves. Les inscriptions définitives ont lieu en début d'année. En fonction de certaines informations (créneaux sport, temps partiel...) et de l'emploi du temps des intervenantes, une répartition des créneaux est adressée aux écoles. Depuis six ans, l'EACV offre aux enseignants un temps d'initiation. Lors de cette rencontre, des ajustements peuvent être apportés au planning. Le thème, fixé en début d'année, est commun à tous les participants.

2005/2006 : Terre et Orange

2006/2007 : Contes, mythes et légendes

2007/2008 : Céramique et environnement

2008/2009 : Les MASSIER

2009/2010 : La Gourmandise

2010/2011 : Haute couture et accessoires

2011/2012 : La céramique traditionnelle revisitée

2012/2013 : Tous en piste !

2013/2014 : En ville
 2014/2015 : Le végétal
 2015/2016 : La valise
 2016/2017 : Senteurs blanches.
 2017/2018 : Picasso vallaurien, retour à la méditerranée
 2018/2019 : Le masque, Miroir de l'âme, entre représentation, dissimulation et interprétation
 2019/2020 : Planète Terre, *Usages de la faïence et développement durable*.
 2020/2021 : **Rêver la terre**, *Réflexion sur les formes et les usages existants ou imaginaires de l'argile dans le quotidien*.

En fin d'année scolaire, une exposition de 3 semaines est organisée dans les locaux du centre Grandjean avec les productions des écoles mais également avec celles des élèves de l'EACV. Toutes les classes, même celles qui n'étaient pas inscrites au projet, peuvent bien entendu se rendre à l'exposition !

- **L'école municipale de musique et danse**

Centre Granjean : 2 Bd des deux vallons 04 93 63 24 85

Les chorales

Après un partenariat très important (intervenant 1h par semaine par école), la municipalité continue de soutenir les projets de chant choral dans les écoles avec la mise à disposition des lieux pour les répétitions et de la salle du Minotaure pour les concerts de fin d'année. Cette année les enseignants intéressés travailleront en autonomie. Un enseignant a partagé des supports sonores par le biais d'un lien dropbox pour aider à la mise en place d'un répertoire plus ou moins commun aux écoles que chacun est libre d'utiliser. Une nouvelle proposition cette année : les professeurs de musique de l'école municipale pourraient préparer leurs élèves ou accompagner eux-mêmes certaines chansons lors des concerts de fin d'année.

- **Le musée Magnelli – musée de la céramique**

Place de la Libération

Contact : Claire LOISEAU et Stéphanie CHAUVÉAU : 04 93 64 71 82

- Chaque classe peut bénéficier de plusieurs visites et ateliers par an, animées par les médiatrices culturelles. Une réunion est organisée en début d'année pour les inscriptions et la présentation des ateliers et des expositions. **En cette rentrée 2020, l'accueil est un peu limité pour respecter le protocole sanitaire.**

-Depuis la rentrée 2011 un projet annuel, dénommé « Projet Ouvertures » est proposé à une dizaine de classes des écoles et du collège.

2011-2012 : Des sculptures dans la ville

2012-2013 : 1890 : Les Massier, un monde éclectique

2013-2014 : Architecture et urbanisme.

2014-2015 : La céramique, médium artistique

2015-2016 : Le design

2016-2017 : Poétiques végétales, entre pays du matin calme et Occident

2017-2018 : Le bestiaire

2018-2019 : Picasso, Méditerranée

2019-2020 : Etrange

2020 2021 : Partage ton musée, partage ton patrimoine

Une exposition des cahiers des arts et des productions a lieu en fin d'année salle de l'AREC, Av Georges Clémenceau.

-Cette année, ne sachant pas si l'exposition sera possible, le projet prend une dimension différente. Les classes produiront un documentaire numérique à partager. La possibilité d'exposer les productions reste cependant ouverte.

-Depuis la rentrée 2014, Claire Loiseau propose à une classe de participer au dispositif « La classe, l'œuvre ! ». Adossé à La Nuit européenne des musées, ce dispositif consiste à inviter les élèves d'une classe à étudier tout au long de l'année scolaire une œuvre ou un objet conservé par un musée de proximité et à en concevoir une médiation présentée le soir de la Nuit des musées. **Annulation pour 2020 2021**

- **L'espace Madoura**

Rue Suzanne et Georges Ramié

Renseignements : Yves Peltier et Nassera Bianco Payan 04 93 64 41 74

Ce lieu d'art, d'histoire et de création abrite une exposition permanente retraçant son histoire et plusieurs expositions temporaires d'art contemporain. Outre les visites ponctuelles que chaque classe peut être amenée à faire, un projet en partenariat avec le responsable de l'espace Madoura, Yves Peltier, et Raymond Balestra s'est mis en place à la rentrée 2016.

Intitulé « Paroles d'expo », il propose à une dizaine de classes de fréquenter régulièrement tout au long de l'année les différentes expositions temporaires. A l'issue de chaque visite les élèves produisent différentes traces individuelles dans leur cahier des arts et une production écrite (individuelle ou collective). En cours d'année la rencontre d'un des artistes par chaque classe essaie de se mettre en place. En fin d'année, une journée d'exposition dans les jardins de Madoura permet à chaque classe de découvrir les productions des autres.

Annulation à cette rentrée, l'espace Madoura est en travaux.

- **La direction des affaires culturelles**

Depuis la rentrée 2016, la direction des affaires culturelles propose un partenariat avec les écoles. (Cf. fiches actions REPVille)

Programmation pour l'année 2020 2021 :

-spectacle « *Semeurs de rêves* ». Théâtre « hybride » et interventions pour 6 classes de CM par la Cie Les vagabonds des étoiles

-spectacle « *Polis comme des galets* » et ateliers de théâtre pour 6 classes de CE2 par la Cie BAL

-spectacle « *Nous n'irons plus au bois* » et ateliers de danse et dessin pour 6 classes de CE1 par la Cie Reveïda

-spectacle « *Le cerf sans bois* » et ateliers de marionnettes et théâtre d'ombre pour 6 classes de CP et 3 classes de GS par la Cie L'Étincelante.

- spectacle « *Opéra minuscule* » et immersion d'un jour dans chaque école maternelle par la Cie Une petite voix m'a dit et BE.

- **Le service jeunesse**

Au-delà des temps périscolaires et des animations des clubs coup de pouce, depuis la rentrée 2017, le service jeunesse met à disposition des animateurs pour des actions dans les classes sur le temps scolaire. En lien avec l'infirmière scolaire, ces actions s'inscrivent dans le parcours santé. Chaque niveau scolaire est concerné :

L'hygiène des mains	CP
Equivalences en gras et en sucre	CE1
Le sommeil	CE2
Approche de la puberté	CM2

Les élèves de CM1 bénéficient d'une intervention « agents de sécurité » par le SDIS 06.

Les enseignants sont informés des dates des interventions et veillent à préparer et prolonger l'information. Un « **passport santé** » a été mis en place. Il s'agit de feuillets à ajouter dans un livret au fil des interventions. L'enseignant peut bien entendu ajouter d'autres feuillets.

L'UFSBD intervient également par rapport à l'hygiène buccodentaire auprès des CP et des CM2.

- **Le service des Sports**

Des **ETAPS** (Educateurs territoriaux pour les activités physiques et sportives) interviennent dans toutes les écoles élémentaires de la commune, en cycle 3 (deux activités) et en cycle 2. (1 activité)

En début d'année, un planning est mis au point par les ETAPS et la conseillère pédagogique en EPS.

Des activités variées sont proposées : Athlétisme, gymnastique, balle au but, balle ovale, jeux d'opposition, jeux de raquette, kin ball, jeu de thèque, step...

Les interventions ont lieu dans les centres sportifs de la ville : gymnases, stades, dojo, salle de gym ...

En outre, selon les créneaux restés disponibles, chaque enseignant peut utiliser seul les espaces sportifs.

Des manifestations rassemblant plusieurs classes sont proposées chaque année. (Tournois, journées athlétisme, journées des maternelles, Défi ville...)

- **La piscine des Tuilières**

Tel : 04 93 64 63 38

L'augmentation du nombre d'élèves, les problèmes liés au déplacement ont conduit à une diminution du nombre de classes susceptibles de se rendre à la piscine. Depuis la rentrée 2017, la piscine accueille une classe à chaque créneau (et non plus 2). Chaque école a ciblé un niveau du cycle 2 (CP ou CE1) et un niveau du cycle 3 (CM1 ou CM2). Les élèves bénéficient donc de 2 cycles de natation dans leur scolarité.

Depuis quelques années, les élèves de CM passent, en fin d'année, un test : le « B2N ». Ce test, et les séances préparatoires, élaborés en collaboration avec les professeurs d'EPS du collège, a permis une amélioration des compétences en natation pour tous les élèves. Ces dernières années, le nombre de non nageurs à l'entrée en 6^{ème} est à nouveau à la hausse. Un travail de réactualisation des supports utilisés par les enseignants est en cours. Pour une meilleure connaissance du niveau de natation des élèves de CM, les professeurs du collège seront conviés à la piscine à la fin de chaque cycle de natation afin d'assister à la séance d'évaluation en fin de cycle.

- **La Prévention MAIF**

La prévention routière

Les bénévoles de la MAIF peuvent nous accompagner dans la mise en place du savoir rouler (installation d'une piste et d'ateliers de maniement du vélo)

Un CD et de nombreuses ressources en ligne sont accessibles pour vous aider à préparer vos élèves à l'APER.

La prévention des risques domestiques

Prêt d'une exposition à destination des GS CP CE1 qui circule chaque année dans nos écoles.

Nombreux documents accessibles également sur le site.

Armelle Hieblot 06 16 86 62 87 04 94 76 35 07 armelle.hieblot@sfr.fr

- **L'association Montjoye** (équipe de prévention spécialisée PASSAJ)

Cette association propose des interventions dans les classes de CM2, pour présenter leurs missions ou aborder différents thèmes en partenariat avec les enseignants. Ils concentrent leurs actions sur le collège mais peuvent, ponctuellement, suivre la situation d'un élève de cycle 3 si les enseignants leur en font la demande.

Service PASSAJ 04 93 64 88 26

- **L'association Horizon Multimédia**

Depuis la rentrée 2017, cette association, financée par l'Agence Régionale de la Santé, intervient chaque année auprès des élèves de cycle 3 du REP (CM1, CM2 et 6^{ème}) Chaque école renseigne une inscription en ligne en fin d'année. L'association propose des dates qu'il convient ensuite de valider. Des réunions

d'information aux familles sont également mises en place pour les parents d'élèves de maternelle ou de cycle 3. Cette année les interventions pourraient être élargies aux classes de CE1 et CE2.

- **Le service de la Police de Sécurité du Quotidien du commissariat d'Antibes**

Pour la première année, en 2019 2020, le commissariat d'Antibes a proposé aux enseignants de CM2 d'initier leurs élèves au permis Internet. Le Major Tusoli passe dans chaque classe pour présenter le projet et mettre à disposition un kit de formation. Il revient dans l'année pour faire passer les permis. Les permis sont remis aux élèves lors d'une cérémonie à la mairie.

- **Les numéros de téléphone utiles et les mails**

Le coordonnateur du REP

Isabelle VERA TEL : 06 09 63 24 46 Coordonnateur-Zep-Valbonne@ac-nice.fr

Du matériel commun est disponible en prêt dans le bureau à l'école Langevin 1. La liste se trouve sur le site du REP et elle est jointe à ce document.

Mairie de Vallauris (service des écoles) :

Adjointe déléguée à l'éducation et à la petite enfance : Mme Christelle Riotton

Responsable du Service Education: Mr Patrick Bonnet

04 93 64 74 19 pbonnet@vallauris.fr

Médecin scolaire :

Dr Béatrice CHUNG

Centre médical scolaire (CMS)

Ecole Langevin 1 04 93 64 47 49 / 06 01 84 72 55 cms.vallauris@france.com

Psychologues de l'éducation nationale :

Secteur Langevin et Golfe-Juan : Carole Gefflot

Secteur centre : Catherine Alvaro

Ecole Langevin 2

04 93 64 38 93

Ecole Mistral

04 93 64 90 62

Enseignants Référents du Handicap (ERH) :

Alexandra Boudier 06 21 65 87 49 erh.vallauris@ac-nice.fr

La circonscription de Valbonne

Centre International de Valbonne 190, rue Frédéric Mistral 06560 Valbonne

Inspectrice : Anne-Marie RAYSSAC

Secrétaire : Pascale LOUSSERT 04 92 96 52 60 len-06.valbonne@ac-nice.fr

Enseignant Référent aux Usages du Numérique : Éric BATAILLOU ERUN-0061786J@ac-nice.fr

Conseillère pédagogique : Isabelle André 04 92 96 52 58 cpcg.valbonne@ac-nice.fr

Conseillère pédagogique EPS : Karine SADLAN 04 92 96 52 57 cpeps.valbonne@ac-nice.fr

Le site du REP

Accès depuis le site de la circonscription de Valbonne.

- **Les établissements scolaires de Vallauris Golfe-Juan**

Il y a 10 écoles sur la commune et un collège.

Golfe Juan n'est pas en REP mais ses 2 écoles participent aux projets du REP (fiches actions, ateliers céramique...) Leurs projets d'école se rattachent aux axes du projet de réseau.

5 écoles élémentaires

Ecole Alphonse DAUDET

Place Jacques CAVASSE Tel : 04 93 64 46 86

Directeur : **Serge CHARPENTIER** déchargé de cours. (REGAD + UPE2A).

Ecole Frédéric MISTRAL

Rue Lenta Pittari Tel : 04 93 64 50 73

Directeur : **Aurélien Petit** demi déchargé (ULIS école, REGAD).

Ecole LANGEVIN 1

Avenue Paul DERIGON Tel : 04 93 64 32 09

Directrice : **Magali Rozier Pece** demi déchargée (ULIS école, REGAD).

Ecole LANGEVIN 2

Avenue Paul DERIGON Tel : 04 93 64 36 87

Directeur : **Cyrille Crespon** demi déchargé (REGAD).

Ecole M-L GACHON (Golfe Juan hors REP)

Place marie-louise GACHON Tel : 04 93 63 77 97

Directrice : **Patricia SURMONT** demi déchargée (REGAD).

5 écoles maternelles

Ecole maternelle LANGEVIN

Avenue Paul Derigon Tel : 04 93 64 28 03

Directrice: **Yvette HEYLER** demi déchargée

Ecole maternelle Les TILLEULS

Avenue Henry Pourtalet Tel : 04 93 64 16 76

Directrice : **Corinne LOVERA** déchargée un jour par semaine

Ecole maternelle DOLTO

Rue Hoche Tel : 04 93 64 59 86

Directeur : **Sébastien GRANDJEAN** non déchargé

Ecole maternelle PAGNOL

Chemin Lintier Tel : 04 93 64 64 10

Directrice : **Sophie ROUSSEAU** déchargée un jour par semaine

Ecole maternelle GACHON (Golfe Juan hors REP)

Place M.L Gachon Tel : 04 93 63 77 00

Directrice : **Nathalie COMBE** déchargée un jour par semaine

Le Collège Pablo PICASSO

Avenue de l'hôpital Tel : 04 93 64 44 45 Fax : 04 93 64 63 13 e-mail : ce.0061211j@ac-nice.fr

Principal : **Nathalie PALETOU**

Principal Adjoint : Philippe PAQUIER

Directrice de la SEGPA et du dispositif ULIS : Laurence IOTTI

Inscriptions spécifiques : deux langues vivantes proposées dès la 6^{ème} : Anglais et Italien en LV1 bis / une classe de langue et culture européenne (2h/semaine) à partir de la 4^{ème}/une classe coopérative en 6^{ème} et en 5^{ème}.